

L'an deux mil onze, le vingt sept septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d' Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2011

Présents : Mme JUDAS, M. DECAUX, M. DELMOTTE, Mme THILLIER, M. CHALENCON, M. GOBET, M. SEGUIN, M. JOURNEAU, Mme LEMAITRE, M. LEGRAND, M. GATEAU, M. REGNAULT, M ADOUE.

Absents excusés

Monsieur Mingat
Madame Bidaut
Madame Manzi
Monsieur Bourdiaux
Madame Ropiteau

Nombre de membres :

Présents : 13

En exercice : 18

Votants : 13

Madame Lemaître a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 05 juillet 2011
- 2) Présentation du Plan d'Aménagement de la forêt communale par l'ONF
- 3) Rapport des commissions
- 4) Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme
- 5) Emprunt véhicule service technique
- 6) Emprunt tracto pelle
- 7) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 8) Décisions modificatives
- 9) Informations diverses

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 JUILLET 2011

Le compte rendu de la séance du cinq juillet deux mil onze est adopté à l'unanimité.

2) PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE PAR L'ONF

Monsieur Mollard aménagiste à l'ONF et Monsieur Gadrey Chef d'Unité Territoriale à l'ONF sont venus présenter le projet de Plan d'Aménagement de la Forêt Communale pour 2012-2031. Les deux projets les plus importants de ce plan sont la Réfection de la Grande Sommière et le projet d'aménagement de la Parcelle 17.

1) En ce qui concerne la Grande Sommière (débouchant Route de Balleray) si le projet se fait conjointement avec la Commune de Saint Martin d'Heuille nous pouvons être subventionné à 80%, (la part de la commune d'Urzy sur la Grande Sommière représente 55% et pour Saint Martin d'Heuille 45%) le coût pour la commune représente environ 650€ par an pendant 20 ans, non compris les frais d'entretien.

2) Pour la parcelle 17 située Canton de Chaume, l'ONF n'a pas fait de chiffrage, la Commune de Varennes-Vauzelles ayant un projet d'aménagement autour de l'Etang de Niffond, il serait donc judicieux de voir avec les élus de Varennes-Vauzelles comment intégrer cette parcelle dans le projet.

Ce projet de Plan d'aménagement, devra être validé par une délibération courant novembre 2011. Les documents concernant ce plan seront consultables à la Mairie par les Conseillers Municipaux afin qu'ils puissent faire d'éventuelles remarques.

3) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Communication

Lundi 29 août 2011 de 18h40 à 20h00

Membres présents : Huguette JUDAS, Annie Pierre LEMAITRE, Daniel CHALENCON, William Delmotte, Patrick REGNAULT

Secrétaire de séance : Daniel CHALENCON

Ordre du Jour : - analyse du Power Point, support des réunions de quartiers
- Propositions de dates pour ces réunions

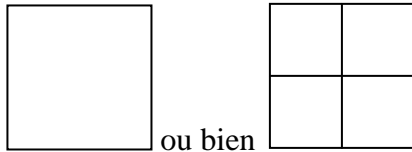
- **Présentation du Power Point**

-

Mesdames JUDAS et LEMAITRE ont travaillé en amont de la réunion à la réalisation de ce diaporama.

Madame JUDAS apportera un écran, installera également une petite sonorisation dans la salle de l'Espace Associatif et retiendra le vidéoprojecteur du CSI ou bien celui de l'école primaire.

Le power point alterne systématiquement une photo et un texte sur chaque point traité . Un système de clichés multiples pourrait remplacer parfois la vue unique.



Points traités dans l'ordre de présentation au public :

- introduction
 - les écoles
 - les finances (possibilité d'ajouter un graphique avec des courbes représentant les budgets de fonctionnement et d'investissement)
 - travaux département
 - travaux CCBN
 - Travaux commune
 - Environnement
 - Social
 - Culture
 - Sports et Loisirs
 - Communication (Daniel prendra une photo des magazines, bulletins et agendas municipaux placés en éventail)
 - Personnel (Daniel photographiera la mairie avec ses chemins rénovés)
- Siaep
- Achats Services Techniques
 - Achats Services Administratifs

- **Proposition de dates pour les 3 réunions de quartiers :**

Route de Demeurs et Champaul : 3 ou 4 octobre 2011.
Lotissements, route du Greux , quartier du moulin : 10 ou 11 octobre 2011.
Ecart (les hameaux et maisons isolées) : 17 ou 18 octobre 2011.

NOTE IMPORTANTE :

Mme LEMAITRE va apporter rapidement les corrections souhaitées par les membres de la Commission Communication qui recevront chacun le PPS.

Chaque membre devra soumettre ses corrections ou propositions éventuelles très vite en prenant soin de les faire parvenir à tous.

4) APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le document d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 01/09/99, modifié le 15/10/02, révisé le 10/04/07 et mis à jour le 25/05/09 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29/03/2011 approuvant la décision de modifier le plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal n° 27C2011 en date du 10/05/2011 soumettant la modification du plan local d'urbanisme à l'enquête publique ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient aucun changement à la modification prévue ;

Considérant que la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L.123-13 du Code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire après en avoir délibéré ;

Décide d'approuver la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme , d'un affichage durant un mois et d'une mention dans un journal local .

Dit que conformément à l'article L.123-10 du Code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en Mairie d'Urzy ;

Dit que la présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai de deux mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;
- dès réception par le Préfet ;
- après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération, accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme modifié qui lui est annexé, est transmise au préfet.

Adopté à l'unanimité

5) EMPRUNT VEHICULE SERVICE TECHNIQUE

Cette délibération est annulée car le programme pour l'achat de ce véhicule sera budgétisé par décision modificative voir point N°8.

6) EMPRUNT TRACTO PELLE

Le Conseil Municipal d'Urzy décide de contracter un emprunt de financer l'achat du tracto pelle. Cet emprunt sera contracté auprès du Crédit Agricole pour un montant de 44 000 euros, au taux de 3.33% et dont le remboursement trimestriel s'effectuera sur 5 ans sans frais de dossier.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

7) LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire rappelle que la Commune bénéficie d'une ligne de crédit depuis 1998, auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne.

Cet organisme nous propose, si nous le souhaitons, de renouveler ce financement pour une nouvelle année, pour un montant de 200 000€ avec facturation des intérêts fin de contrat

avec capitalisation mensuelle taux T4M+1.20%. (taux T4M au 26/09/2011 = 0.897 % soit 2.097%)

Après étude, le Conseil Municipal décide de renouveler cette ligne de trésorerie pour une nouvelle année, pour un montant de 200 000 €, et autorise Madame le Maire à signer ce nouveau contrat.

Adopté à l'unanimité.

N° 8 DECISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE

Section D'Investissement

Programme 272 Achat tracto Pelle

En dépenses

2158 : + 4 784€

En recettes

024 : + 4 784€

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE

Section D'Investissement

En dépenses

2182 : Programme 269 Achat Véhicule + 4700€

21318 : Programme 271 Local Technique - 4200€

En recettes

024 : Programme 269 Achat Véhicule + 500€

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNE

Section D'Investissement

En dépenses

2184 : Programme 220 Achat Matériel + 2600€

21318 : Programme 271 Local Technique - 1500€

21318 : Programme 248 Panneaux voirie - 1100€

Adopté à l'unanimité.

N° 9 INFORMATIONS DIVERSES

DIVERS

- Le Président de l'Association Présence Nivernaise a adressé une lettre de remerciements concernant le versement de la subvention.
- Le Siège social de l'ADAPEI est désormais fixé au 120 route de Beauregard à Urzy
- Suite à une demande de l'ASGU Basket, l'entraînement pour les Baby basket aura lieu chaque mercredi dans la salle de réunion de 14h30 à 15h30.
- La Caravane du Sport a accueilli cette année 80 enfants, mais les élus et les parents sont moyennement satisfaits de l'encadrement.
- Les portes ouvertes organisées le 13 septembre dernier par la section BMX ont remporté un vif succès. La Piste d'Initiation sera inaugurée le 8 octobre prochain.
- Monsieur Gateau signale à Monsieur Decaux, qu'un riverain de la rue du Champaul s'est plaint d'avoir cassé son ressort d'amortisseur sur la grille d'avaloir situé en bas de la rue. Monsieur Decaux se rendra sur place pour vérifier l'installation de cette grille.
- Monsieur Gateau demande que soit organisé la visite des bâtiments communaux aux Conseillers Municipaux. Monsieur Chalencon propose d'organiser ces visites dans les meilleurs délais.

DATES A RETENIR

- 1^{er} et 2 septembre Fête de la Ruralité des Cantons de Pougues et Guérigny à Pougues les Eaux
- 28 avril 2012 Election à Guérigny de la Reine de la Fête de la Ruralité

Séance levée à 21h45.